Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000616-20261109-202614-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/11/2026
Publication : 10/11/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

REPUBLIQUE FRANCAISE
****
Liberté-Egalité-Fraternité

ARRETE DU MAIRE n°2026/14
CONSTATANT L'INCORPORATION BIEN SANS MAITRE : parcelle bâtie cadastrée section C numéros 21-CASALONGA (ART 713 c civ)

Le Maire de la Commune de CARBINI,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment en ses articles L.1123-1 (1°) et L.1123-2.

Vu l'article 713 du Code civil ;

Vu la délibération du conseil municipal numéro 2026-36 du 30octobre 2026 décidant l'incorporation d'un bien sans maître dans le domaine privé communal ;

Vu les résultats de l'enquête préalable réalisée établissant que monsieur NICOLAÏ Don François de Paul est décédé depuis plus de 30 ans, et qu'aucun successible ne s'est présenté pour recueillir sa succession,

ARRETE

Article I : Est constatée la situation de bien sans maître au sens de l'article L 1123,1 du Code général de la propriété des personnes publiques la parcelle section C numéro 21 sur laquelle est édifiée une bâtisse en ruine sise lieu-dit CASALONGA à Carbini (20170) d'une contenance de 119 m2 ;

Article 2 : En application de la délibération du conseil municipal du 30 octobre 2026 n°2026/36 et de l'article 713 du code civil cette parcelle est incorporée au domaine privé de la Commune.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet :

- d'un affichage sur le panneau d'affichage légal de la Commune pendant 2 mois
- d'une publication au fichier immobilier auprès du service de la publicité foncière
- sera notifié au représentant de l'Etat dans le département,

Article 4 : Dans **un délai de deux mois à compter de sa dernière publication,** le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant monsieur le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Bastia.

Article 5 : Monsieur Jean Jacques NICOLAÏ, maire de la Commune de CARBINI sera chargé de l'exécution du présent arrêté

CARBINI, le 09 novembre 2026

Le Maire de CARBINI,

Jean Jacques NICOLAÏ

MAIRIE DE CARBINI 20170